



## PROJET EDUCATIF ASSOCIATIF

**Ateliers de la fontaine 27 rue Bories 12200 Villefranche de Rouergue  
05.65.81.16.13 [contact@ateliersdelafontaine.fr](mailto:contact@ateliersdelafontaine.fr) [www.ateliersdelafontaine.fr](http://www.ateliersdelafontaine.fr)**



# **ATELIERS DE LA FONTAINE**

## **PROJET EDUCATIF ASSOCIATIF**

### **INTRODUCTION**

Les Ateliers de la fontaine, association d'éducation populaire, oeuvrent dans le domaine de l'animation sociale et culturelle à Villefranche de Rouergue, depuis 1973.

Par l'Education Populaire, l'association souhaite contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation citoyenne de tous.

### **OBJECTIFS GENERAUX**

L'association considère que toutes les actions menées en direction de la jeunesse à l'échelle du territoire, en s'inspirant des principes de la Laïcité, doivent amener tous les jeunes :

- 1) A réussir scolairement et à s'intégrer professionnellement et socialement.
- 2) Vers plus d'autonomie, en particulier en les aidant à mieux connaître leur milieu et en favorisant leur intégration dans la collectivité locale.
- 3) Vers plus de responsabilité en leur transmettant une part des pouvoirs habituellement dévolus aux adultes et à développer leurs capacités relationnelles par l'apprentissage de la solidarité et l'expérience de pratiques collectives, en particulier associatives.
- 4) Vers plus d'épanouissement et d'équilibre :
  - par le respect de leurs besoins, de leurs rythmes de vie et d'évolution
  - par l'offre d'activités de loisirs diversifiées et complémentaires.
- 5) A être curieux et ouvert aux autres, à leurs cultures, leurs différences, en créant des espaces et des temps de rencontres.

Souvent, les politiques de la jeunesse relèvent de la seule régulation sociale.

La prévention doit être l'un des objectifs des politiques publiques mais elle ne doit pas être le seul.

Aussi, l'association a pour but de mettre à la disposition de tous, les moyens de développement d'activités éducatives, sociales, culturelles et récréatives.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'association poursuit sa mission dans le domaine de l'animation socioculturelle en intervenant dans les champs d'actions suivants : les loisirs et les vacances, la culture, les nouvelles technologies, la mobilité...

## **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- 1) A réussir scolairement et à s'intégrer professionnellement et socialement :
  - S'impliquer aux cotés des établissements scolaires et proposer des activités complémentaires à celles de l'école pour un « bien vivre » en milieu scolaire
  - Agir sur le « hors temps scolaire » afin de favoriser les liens entre milieu personnel, milieu familial et milieu scolaire
  - Proposer des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation à tous les publics pour répondre à une logique de formation tout au long de la vie
  - Agir sur des problèmes d'accès à l'emploi en développant des services répondant aux problématiques locales de mobilité et d'accès aux nouvelles technologies
  - Organiser les temps libres comme support d'apprentissage du lien social
  
- 2) Vers plus d'autonomie, en particulier en les aidant à mieux connaître leur milieu et en favorisant leur intégration dans la collectivité locale :
  - S'impliquer localement en participant activement à des manifestations culturelles et sportives
  - Organiser des manifestations locales
  - Favoriser la connaissance de l'environnement et le développement de réseaux
  - Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs temps libres
  
- 3) Vers plus de responsabilité en leur transmettant une part des pouvoirs habituellement dévolus aux adultes et à développer leurs capacités relationnelles par l'apprentissage de la solidarité et l'expérience de pratiques collectives:
  - Accompagner la création de structures associatives fonctionnant collectivement et démocratiquement
  - Permettre aux jeunes de s'engager au sein des associations
  - Inciter les jeunes à s'investir dans la création de projets
  - Favoriser le relationnel entre jeunes et avec les adultes référents
  
- 4) Vers plus d'épanouissement et d'équilibre :
  - Favoriser la découverte et la pratique d'activités de loisirs diversifiées en privilégiant la notion de plaisir
  - Accompagner et soutenir la création culturelle amateur
  - Respecter les besoins et rythmes des différentes tranches d'ages
  - Favoriser les expressions individuelles et collectives
  - Préserver des temps et des espaces sans intentions éducatives particulières permettant aux jeunes de vivre leur jeunesse
  
- 5) A être curieux et ouvert aux autres, à leurs cultures, leurs différences, en créant des espaces et des temps de rencontres :
  - Valoriser les richesses issues de la différence culturelle
  - Favoriser la découverte culturelle
  - Favoriser la mixité sociale et sexuelle au sein des accueils de loisirs

# ACTIONS

## Accueil de Loisirs :

L'Accueil de Loisirs est soumis à la réglementation des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, il concerne les jeunes de 11 à 17 ans.

Un encadrement qualifié intervient sur tous les temps de loisirs des jeunes: mercredi, samedi, soirées, vacances scolaires...

L'accueil de loisirs est déclaré et agréé par la DDCSPP.

Le directeur doit être au minimum titulaire du BAFD.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 12 mineurs. L'encadrement ne peut pas être inférieur à deux animateurs pour les séjours de vacances et les séjours courts.

Les jeunes doivent être adhérents à l'association pour participer aux activités de l'Accueil de Loisirs (10€, valable toute l'année scolaire).

Les *Pass* de la CAF et de la MSA sont acceptés, ainsi que les chèques vacances, les *Chèqu'ados* du Conseil Général, la participation des Comités d'entreprises...

L'organisateur perçoit la Prestation de Service de la CAF.

Mettre en place et distribuer un programme bimestriel d'activités : ludiques, créatives, sportives, culturelles, notamment d'expression, sorties, soirées, séjours de vacances...

Impliquer les jeunes dans le choix des activités.

Veiller à la pluralité et à la diversité des supports d'activités, pour répondre aux envies et besoins de chaque jeune.

Construire avec des jeunes des projets de vacances et les vivre.

Etablir des relations directes avec les parents notamment au moment des inscriptions et des « retours ».

Etre un lieu de stage pratique du BAFA.

Proposer des activités qui mettent les jeunes en situation d'apprentissage de la vie quotidienne : séjour en auto-gestion (courses, confection des repas... avec l'équipe pédagogique).

Aménager l'environnement et les conditions des activités pour faciliter l'apprentissage de la vie collective : effectif réduit, tranches d'âge, temps et espaces adaptés, mixité sociale et sexuelle...

Intégrer au programme des activités de découverte culturelle.

Proposer des activités accessibles financièrement aux familles

Proposer des activités susceptibles de s'adresser autant aux filles qu'aux garçons.

Mettre en place des passerelles entre les structures d'accueils d'enfants et l'Accueil de Loisirs Ados.

Utiliser les relations privilégiées avec les jeunes pour repérer les éventuels problèmes exprimés et orienter le jeune ou la famille vers les services adaptés.

A développer à moyens termes :

- un Accueil de Loisirs 11 / 14 ans le soir après l'école, sur le principe de péri-scolaire avec des activités du type ludothèque, accompagnement scolaire, découverte multimédia...
- un club de découverte sportive (Ecole de sport UFOLEP...)
- des stages culturels et artistiques
- des activités de pratiques citoyennes : nettoyage de printemps, secourisme, participation à des actions humanitaires...

### **Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs**

#### **Public accueilli**

L'accueil de loisirs est accessible à tous les jeunes du villefranchois âgés de 11 à 17 ans tout en priorisant la tranche d'âge des 11/14 ans.

#### **Jours et horaires d'ouverture**

L'accueil de loisirs est ouvert sur les temps hors-scolaire :

Mercredis après-midi

Samedis après-midi ou journée

Vacances scolaires, journée ou après-midi

Soirées (certains vendredis ou soirs de vacances scolaires)

Les horaires varient en fonction des activités.

Les horaires sont définis de manière fixe pour l'accueil de loisirs Passerelle (14h à 18h).

Dans le cadre de projets ou activités spécifiques l'accueil de loisirs peut fonctionner sur d'autres temps (dimanche, jours fériés ...).

#### **Activités proposées et encadrement**

L'encadrement de l'accueil de loisirs s'inscrit dans le cadre légal défini par le ministère, de un animateur qualifié pour 12 jeunes. La direction de l'accueil de loisirs étant assuré par le directeur des Ateliers de la fontaine.

L'équipe d'animation élabore (avec les jeunes) un programme d'animation bimestriel comprenant :

Type	Exemples	Quand	Nb jeunes légal	Nb jeunes	Encadrement
Les activités à pratiquer sur place ou à proximité	Activités programmées sur le programme bimestriel : futsal, cuisine, grands jeux, loisirs créatifs, multimédia ...	Demi-journées, journées ou soirées	Max 36	Fonction activité	Animateurs permanents
Les sorties	Bowling, cinéma, musée, patinoire, parcs d'attractions, piscine, sports de pleine nature...	Journées, demi-journées ou soirées	Max 24	7 places dans le trafic	2 animateurs (permanents, bénévoles ou CEE) par véhicule
L'accueil de loisirs passerelle	Ping-pong, Baby-foot, billard, jeux vidéos, jeux de société, activités manuelles en « accès libre », lecture, multimédia... dans la salle commune.	Mercredis, Samedis et vacances scolaires de 14h à 18h	Max 36	Max 36	Animateurs permanents
Les mini séjours	Mer, montagne, futuroscope, découverte de sports de pleine nature, ski ...	Vacances scolaires ou week-end, 4 nuits maximum	Min 7 et Max 24	De 7 à 14	De 2 à 4 animateurs
Les séjours vacances	Etranger, océan ...	Plus de 4 nuits, pendant les vacances scolaires	Min 7 et Max 24	De 7 à 14	De 2 à 4 animateurs + 1 directeur

## **L'accueil de loisirs passerelle**

Il a lieu les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires de 14h à 18h.

Bien qu'il soit « libre » (sans activité imposée), ce temps d'accueil est bien entendu encadré et accompagné par les animateurs permanents.

Les jeunes ont donc le choix et peuvent naviguer entre plusieurs espaces d'activités:

la salle commune avec: Baby Foot, billard, ping-pong, jeux vidéos...

Coin lecture, BDthèque

Espace jeux de société, ludothèque (jeux de sociétés adaptés aux ados: jeux d'ambiance, de stratégie, de bluff...)

Salle d'activités manuelles: possibilité d'effectuer des petits bricolages avec les animateurs

Espace multimédia: accès libre sur les ordinateurs de la Cyber-Base (recherches, mail, jeux...)

## **Le lien avec les familles**

Les jeunes peuvent participer aux activités proposées sur le programme en s'inscrivant...

La rencontre avec les familles se fait du lundi au samedi, de 9h à midi et de 14h à 18h30 à l'accueil de l'association.

Les animateurs sont présents pour informer les parents et les jeunes sur les différentes activités programmées et leur organisation, les documents nécessaires à l'inscription, les tarifs, les aides financières, ... L'accueil est ouvert aux parents pour faire connaissance avec eux et leurs enfants.

Pour participer aux activités, les familles doivent remplir une fiche d'inscription et sanitaire. Ce document est obligatoire et valable du 1er septembre au 31 août.

Pour les activités ou sorties qui se déroulent à l'extérieur des locaux de l'association, les familles doivent remplir une « autorisation parentale de sortie ».

## **La participation financière des familles**

Tout jeune souhaitant fréquenter l'accueil de loisirs doit être adhérent de l'association. Une cotisation de 10 € est demandée par année scolaire : 5 € pour la carte d'adhésion et 5 € de participation financière pour un forfait annuel. La particularité de l'Accueil de loisirs *Adolescents* ne permet pas à l'association de définir un prix de journée fixe.

En fonction de l'activité proposée, nous demandons une participation supplémentaire correspondant aux frais inhérents : achat de matériel, coût d'un intervenant si besoin...

Pour les sorties, le tarif est calculé en fonction du coût de l'activité, des prestataires de services, du carburant...

Pour les camps il faut rajouter les frais d'alimentation, d'hébergement...

Nous proposons tout de même de façon régulière des activités « gratuites ».

La politique tarifaire de l'association est d'attribuer à sa mission d'animation jeunesse, dont fait partie l'accueil de loisirs, tous les moyens dont elle dispose, humains et financiers entre autres. Avec cette répartition et l'obtention des subventions municipales, liées au CEJ, l'association met en place des tarifs qui permettent aux familles d'offrir aux enfants des loisirs éducatifs à moindre coût.

## **A développer: l'Accueil de loisirs périscolaire**

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionnera tous les soirs de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) après l'école, de 16h à 18h30. Comme pour l'accueil de loisirs passerelle, les jeunes pourront naviguer entre les différentes activités:

Coin lecture, Bdthèque

Coin jeux de société, ludothèque (jeux adaptés aux ados: ambiance, stratégie, bluff...)

Coin activités manuelles: possibilité d'effectuer des petits bricolages avec les animateurs

Espace multimédia: accès libre sur les ordinateurs de la cyber-base (recherches, mail, jeux...)

La bibliothèque et la ludothèque proposeront des jeux et des livres en accès libre, qui pourront éventuellement être empruntés pour des durées relativement courtes.

La particularité de cet accueil est l'**accompagnement scolaire** qui y sera proposé. Sur la base du volontariat, les collégiens et leur familles s'inscriront pour bénéficier de la présence des animateurs et

des bénévoles pour effectuer des travaux scolaires et ou extra scolaires (leçons, devoirs, recherches, travaux informatiques...).

### **A développer: *Le club de découverte sportive***

Un soir par semaine, les jeunes de l'accueil de loisirs pourront pratiquer un sport « original » pendant un cycle de plusieurs séances, dans une optique de découverte et de plaisir.

Suivant les sports (escalade, water polo, golf urbain, kin ball...), ces temps se déroulent sur place, dans les structures locales ou municipales...

### **A développer: *Les stages pendant les vacances scolaires***

D'une durée d'un à plusieurs jours, ils permettent aux jeunes de s'initier ou se perfectionner dans diverses thématiques :

Activités sportives et corporelles : Moto, Hip Hop, Danses, Cirque, Théâtre...

Activités culturelles : Ecriture, slam, rap, ...

Activités de création : Peinture, loisirs créatifs, BD, Graff...

Activités multimédias : vidéo, photo, blogs, création de mini sites internet...

Ces stages ont lieu toujours dans une optique de découverte, de plaisir, dans un climat ludique. Nous faisons pour cela appel à des prestataires extérieurs spécialisés.

### **A développer: *des « passerelles » pour une meilleure fluidité depuis le centre aéré pour enfants jusqu'à l'accueil de jeunes***

- Entre le Centre de loisirs traditionnel et l'Accueil de loisirs Adolescents :

Mise en place de moments communs et d'animations communes avec les centres de loisirs locaux (Laurière, communes avoisinantes...) afin de proposer une rencontre entre les jeunes et les animateurs.

- Entre l'Accueil de Loisirs Adolescents et l'Accueil de Jeunes :

Le partage de la salle commune sur les après-midi constitue un espace de rencontre entre les 11-14 ans et les plus grands et de ce fait une passerelle naturelle.

La mise en place d'animations particulières à destination des deux publics est une action intéressante (ex : petit concert ou spectacle dans la cour où les rôles sont partagés, l'accueil de loisirs s'occupe de la déco, l'accueil de jeunes de la programmation, de la sono, de la communication...)

### **La communication relative à l'accueil de loisirs adolescents**

Un programme bimestriel envoyé aux adhérents (mail ou courrier), distribué de la main à la main dans les collèges) et laissé à disposition dans divers lieux de la ville (Mairie, CMS, Centre Social, salles d'attentes, commerces...)

Espaces d'affichages spécifiques dans les établissements scolaires

Presse, radio...

Internet, Réseaux sociaux, SMS



## Accueil de Jeunes :

L'Accueil de Jeunes est une nouveauté de la loi du 8 juin 2006 qui permet de réglementer les anciens « espaces ados » informels.

Il est conventionné avec le ministre de tutelle, à savoir le Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Il est destiné aux mineurs de plus de 14 ans uniquement.

Il répond à un besoin social particulier.

Une convention est signée entre l'organisateur et la DDCSPP. Elle fixe le taux d'encadrement. Il est composé au minimum d'un animateur professionnel.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir y participer.

Créer et animer un lieu d'accueil pour les jeunes de plus de 14 ans : un espace de rencontres, de détente, de loisirs, d'échanges, de projets, de ressources...

Adapter l'ouverture du lieu d'accueil en fonction des temps libres des jeunes : midi/14 heures, après l'école, en soirée...

Donner à cet espace une image attrayante (décoration se rapprochant des univers des jeunes, aspect général accueillant et convivial).

Développer des supports de communication modernes et efficaces.

Equiper l'espace de supports d'activités répondant aux envies des jeunes : ping-pong, baby-foot, billard, jeux vidéos, jeux de société, Internet, presses quotidiennes et spécialisées...

Aménager le lieu d'accueil en différents espaces de vie correspondant aux différents centres d'intérêts des jeunes : bar sans alcool, coin détente/lecture, espace jeux, salon TV et jeux vidéos, espaces extérieurs, coin information, locaux de pratiques culturelles...

Etre un lieu de ressource sur le montage de projet personnel ou collectif : financements et structuration.

Favoriser l'engagement volontaire des jeunes en étant un lieu de ressource sur la formation BAF, le service civique, le service volontaire européen...

Etre à l'écoute et susciter les envies des jeunes.

Aider les jeunes à structurer leurs activités en créant des juniors associations.

Investir les jeunes dans les projets de construction de leurs vacances.

Soutenir et accompagner les jeunes dans l'élaboration de projets.

Profiter des relations privilégiées avec les jeunes pour repérer les éventuels problèmes exprimés et orienter les jeunes vers les services adaptés.

Proposer des temps d'échanges et de débats sur des sujets de citoyenneté, ainsi que des activités de pratiques citoyennes.

Mettre en place et accompagner une délégation progressive aux jeunes de la gestion de certains espaces.

## **Fonctionnement de l'Accueil de Jeunes**

### **Le public:**

Ce type d'accueil est exclusivement réservé aux jeunes âgés de 14 à 17 ans.

### **Les jours et horaires:**

Lundi: 12-14h et 16-19h

Mardi: 12-14h et 16-19h

Jeudi: 12-14h et 16-19h

Vendredi: 12-14h et 16-22h

Les ouvertures de l'accueil de jeunes sont souples en fonction des projets en cours ou activités spécifiques.

L'activité et les projets sont prioritaires sur les horaires.

L'accueil des jeunes 14/17 est prévu dans le cadre de l'accueil de loisirs "Passerelle", les mercredis et samedis après-midi et lors des vacances scolaires.

### **Encadrement et rôle de l'animateur :**

Un animateur permanent est responsable de l'activité, en collaboration avec le reste de l'équipe.

Prévoir deux animateurs pour les sorties.

L'animateur est disponible auprès des jeunes dans les temps d'ouverture mais également en dehors pour répondre à des sollicitations de jeunes ou de partenaires.

L'animateur se rend également disponible de manière informelle sur les lieux fréquentés par les jeunes : synthétique, bowling, arcades, aire de bus ...

L'animateur doit travailler en partenariat afin de mettre à profit son réseau dans la construction de projets.

### **Locaux:**

- Local bien identifié et correspondant à la tranche d'âge: bar sans alcool, presse quotidienne et autre, wifi-portable, cuisine, coin information ...

- Salle commune (baby, billard, console ...)

### **Activités proposées :**

L'accueil de jeunes doit vivre grâce aux différents projets mis en place avec les jeunes dans le respect des objectifs fixés dans le projet éducatif.

Aucun programme d'activité n'est édité, les actions émanent des jeunes et sont organisées par les jeunes.

Cependant les animateurs impulsent la dynamique par :

Sa présence sur les lieux fréquentés par les jeunes

Des interventions dans les établissements scolaires

Des propositions d'activités et de projet.

La mise en place d'événements : débats, témoignages, rencontres, spectacles

### **Lien avec les familles, avec les jeunes :**

Fiche d'inscription et adhésion

Autorisations pour sorties

L'accueil de jeune doit permettre toute latitude aux jeunes (dans le respect des autres et des projets collectifs) dans leurs allées et venues.

### **Centre de ressources jeunesse : (lien avec Pij)**

La maison de la jeunesse doit par son action quotidienne être un lieu de ressources incontournable pour la jeunesse.

Pour cela l'équipe :

Propose et anime un fond documentaire sur :

les financements et le montage projet  
le montage associatif  
le BAFA et les jobs d'été  
la mobilité, le service civique, les programmes européens pour la jeunesse  
Elle s'attache également à proposer des événements sur des sujets divers au travers de débats, rencontre, témoignage ...

**Communication :**

Dépliant généraliste avec large distribution  
Présence dans les établissements scolaires et espaces d'affichage dans lycées et collèges  
site Internet, newsletter, réseaux sociaux, SMS

**Actions associées à l'école :**

Etablir des relations avec tous les établissements scolaires secondaires de la ville notamment publics.

Promouvoir l'engagement associatif.

Participer à la formation des délégués élèves.

Proposer des interventions sur le thème des *Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication* ( réseaux sociaux, vie privée, dangers liés à Internet...)

Participer au *Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté*.

Proposer et animer des temps d'échange sur des sujets de citoyenneté.

Animer des activités dans le cadre du *Foyer Socio-Educatif*.

Accompagner les jeunes dans les actions et le fonctionnement de la *Maison des lycéens*.

Mettre à disposition l'outil informatique et accompagner les familles dans l'utilisation de l'*Environnement Numérique du Travail*.

Aider les jeunes dans l'élaboration de leurs projets extra-scolaire.

Participer au forum des métiers et valoriser les métiers de l'animation et l'engagement volontaire.

Etre un terrain de stage.

## **Animations culturelles :**

Mettre à disposition et animer une salle de répétition et d'enregistrement

Proposer un accompagnement à la création musicale (maquette, scène ...)

Valoriser les groupes de musique en construction lors des différentes manifestations culturelles de l'association.

Mettre en place des animations et des stages de découverte culturelle ou artistique sur les temps libre des jeunes : *atelier d'écriture, graf, bd, hip-hop...*

Investir l'association au travers de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes dans des actions locales ou nationales : *PREAU, Téléthon, Tout Le Monde Chante, Demain en France, Lutte contre le racisme...*

Créer des temps et des espaces de valorisation des créations des jeunes : *expositions, concerts, spectacles...*

Participer à la fête de la musique et permettre à des groupes locaux de se produire.

Associer les jeunes à l'ensemble des manifestations culturelles tant au niveau de la réflexion que de la mise en place.

Proposer une offre culturelle à tous les publics, accessible financièrement, diversifiée et éclectique : *Cinéma en plein air, soirée Cabaret, Occazique, Concerts...*

Soutenir et accompagner les projets émanant des jeunes et des adhérents : *Fête du Tricot, Concert RAP...*

Organisation par les jeunes de concerts musique actuelle, tremplins ...

Etre à l'écoute des besoins des jeunes en terme de programmation culturelle et les accompagner dans la mise en place.

## **Cyber-Base :**

Mettre à disposition des ordinateurs et un accompagnement pour tous les publics.

Mettre en place des temps d'échanges et de débats autour des thématiques « Nouvelles Technologies ».

Mettre en place des temps de rencontres intergénérationnelles autour de l'outil informatique.

Mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation à destination d'un public « senior » ou à faible formation initiale.

Organiser des actions de promotion des logiciels libres.

Mettre à disposition l'outil informatique et accompagner les familles dans l'utilisation de l'Environnement Numérique du Travail.

Mise en place d'un planning d'ateliers collectifs d'initiation et de perfectionnement à destination de tout public.

Développer des partenariats locaux visant à faciliter l'utilisation de l'E-administration.

Développer des partenariats locaux (Centre Social, Etablissements scolaires...) visant à faciliter la mise en place de projets autour des nouvelles technologies.

Mettre à disposition à des partenaires extérieurs (CCI, collectivités publiques, syndicats professionnels) l'outil Cyber-Base pour des formations .

Développer des ateliers d'initiation, hors les murs ou dans les murs, à destination des résidents de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

Proposer des horaires d'ouvertures facilitant l'accès de tous et alternant ateliers collectifs, accès libres et accompagnements individuels.

Adapter les horaires d'ouverture sur la période estivale pour répondre à la demande touristique.

Proposer des temps d'activités à destination d'un public « jeune » (création numérique, jeux vidéos, création de site ...).

Proposer un service de micro-imprimerie et de photocopies accessible financièrement à tous.

Proposer et animer des interventions en milieu scolaire sur les NTIC (réseaux sociaux, vie privée, dangers liés à Internet ...)

### **Fonctionnement de la Cyber-Base**

#### **Le public :**

La Cyber-Base est ouverte à tous.

Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour utiliser les services de la Cyber-Base.

Les jeunes de moins de 18 ans, doivent faire signer une autorisation parentale.

#### **Les jours et horaires :**

Mardi 9h/12h et 14h/21h

Mercredi 9h/12h et 14h/18h

Jeudi 9h/12h et 14h/18h

Vendredi 9h/12h et 14h/18h

Samedi 10h/12h et 14h/18h

La Cyber-Base est fermée le lundi au public, mais peut être utilisée par des partenaires dans le cadre d'une convention de prêt de salle et de mise à disposition de personnels.

#### **Encadrement :**

L'ensemble des activités de la Cyber-Base est encadré par un ou plusieurs animateurs de l'association.

#### **Locaux :**

Un grand local est nécessaire, il doit comprendre :

Un espace d'accueil avec le bureau de l'animateur, la photocopieuse et de la documentation.

Un espace pour l'accès libre et l'accompagnement individuel.

Un espace pour les ateliers de groupe (légèrement indépendant), les ordinateurs de cet espace servent également à l'accès libre en dehors des horaires d'ateliers de groupe.

Ce local doit être équipé de :

8 postes fixes informatiques (5 pour les ateliers) complet (webcam, casque ...)

1 ordinateur portable pour l'animateur

1 imprimante multifonction de type professionnel

1 vidéo projecteur avec écran

Le mobilier nécessaire (poste fixe, bureau animateur)

Des espaces de rangement

### **Activités proposées :**

L'accès libre : temps où les usagers peuvent utiliser un des ordinateurs à des fins personnelles (bureautique, internet, messagerie). Un animateur est présent pour accompagner les usagers dans leurs recherches, démarches ou difficultés.

Les ateliers d'initiations : d'une durée de deux heures, ils permettent aux usagers de s'initier ou se perfectionner sur des domaines très divers : découverte d'un ordinateur, WEB, messagerie, photos, bureautique, diaporama, création de page WEB ... Un ou deux animateurs sont présents afin d'animer ces ateliers de groupe.

Les horaires jeunesse : dans le cadre des projets jeunesse de l'association (création numérique, accompagnement scolaire ...), des créneaux sont réservés les mercredis après-midi et le soir après l'école.

Les partenariats ou interventions extérieures : divers projets peuvent être menés en commun avec des partenaires (centre social, groupe scolaire, centre de loisirs, ESAT ...) et mobiliser ainsi la Cyber-Base et ses animateurs sur différents créneaux.

La Convention de coopération entre la Cyber-Base et l'Agence Pôle Emploi de Villefranche de Rouergue définit les relations partenariales entre les deux structures et la volonté de complémentarité et de mutualisation des moyens techniques et humains

Les événements : afin de prendre en compte la globalité de sa mission d'espace public numérique, les animateurs de la Cyber-Base mettent en place des événements autour de la thématique des nouvelles technologies (fête de l'internet, rencontres et débats thématiques, fête du logiciel libre, retransmission de conférences ...)

Un Service de micro-imprimerie / photocopies

### **Communication :**

Dépliants et cartes de visite

Espace affichage de la Cyber-Base et de l'espace accueil de la Maison de la Jeunesse

Site Internet, newsletter et réseaux sociaux

### **Tarifs :**

L'accès aux services de la Cyber-Base est payant :

2 euros pour une heure communication

4 euros par ateliers d'initiation

Un tarif préférentiel est pratiqué pour les adhérents (adhésion à 10€ mineurs ou 20€ adultes) :

Gratuité sur les heures de connexion

2 euros par ateliers d'initiation

Les tarifs de micro-imprimerie sont définis en fonction des coûts de revient et sont affichés dans l'espace Cyber-Base. Ils sont dans tous les cas très intéressants pour l'utilisateur.

## **Service de prêt de 2 roues :**

Organiser sur le territoire un soutien matériel en direction des personnes ayant des difficultés de mobilité dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Gérer le service de location et de prêt de 2 roues.

Faciliter la mobilité des habitants vivant en milieu rural pour :

- un meilleur accès au travail, à la formation, aux services d'une façon générale
- lutter contre l'isolement
- développer l'employabilité des publics en grande difficulté.

Confirmer les partenariats institutionnels ( DIRECCTE, Conseil Général...) pour cibler le public jeune et le public bénéficiaire de minima sociaux.

Mise en place de partenariats avec les acteurs sociaux locaux pour optimiser le service et répondre au plus près des besoins locaux.

Mettre à disposition des publics cibles mais également de tout public des scooters et des vélos à assistance électrique, à un tarif abordable, pour effectuer toutes démarches professionnelles : emploi, stage, entretien d'embauche, recherche d'emploi...

Maintenir un parc de véhicules en bon état afin de garantir la qualité du service et la sécurité des usagers.

Conforter les avantages d'un service de proximité mais développer la communication, la mise en réseau et les partenariats pour étendre son rayon d'action.

Maintenir un service adapté à l'évolution du marché du travail : missions intérimaires... qui nécessite disponibilité et adaptation.

Poursuivre et confirmer la professionnalisation du service pour garantir sa pérennité.

### **Fonctionnement du service**

L'action consiste donc à optimiser la mise à disposition de cyclomoteurs 49.9 cm<sup>3</sup> et de vélos à assistance électrique, au plus grand nombre et en particulier au public le moins favorisé et/ou en difficulté socio-économique, les jeunes qui connaissent souvent des problèmes de locomotion, afin de faciliter leur mobilité pour accomplir leurs différentes démarches professionnelles : stage, entretien d'embauche, mission intérimaire, prospection, et bien sur : déplacements pour se rendre sur le lieu de travail.

Grâce au partenariat avec la Mission Locale Départementale et l'Unité Territoriale 12 de la DIRECCTE, le public jeune CIVIS est particulièrement visé. En fonction du projet social et professionnel du jeune accompagné, les conseillers de la Mission Locale peuvent prescrire des journées de location gratuite ainsi que se porter caution pour le jeune.

Mais, suite à la convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Aveyron, le public bénéficiaire de minima sociaux sera également prioritaire.

Suite au partenariat avec l'association d'intermédiaire InterEmploi, les travailleurs sous contrat avec l'association sera également prioritaire et bénéficiera d'avantages tarifaires ( caution et/ou journées de location prises en charge ).

Au-delà, c'est un service qui est ouvert à tout public.

Pour le tout public, les conditions de prêt sont les suivantes :

- caution de 100 € en espèces
- participation de 2 € par journée de location
- justificatifs de domicile et de travail ...

Pour tout utilisateur, un contrat de mise à disposition est signé. Il précise notamment les droits et les devoirs de l'emprunteur ( respect du code de la route...). Les informations recueillies nous permettent d'établir quelques statistiques. Le contrat est accompagné d'un inventaire aller et retour du 2 roues. Il facilite le suivi des véhicules.

Les usagers souhaitant utiliser un scooter doivent être en conformité avec la réglementation concernant la conduite des moins de 50 cm<sup>3</sup> ( BSR...).

La durée des locations peuvent s'échelonner de 1 à 15 jours, renouvelable.

Les Ateliers de la fontaine sont maintenant repérés et reconnus pour ce service sur tout un territoire .

La population et les acteurs sociaux locaux connaissent le service.

L'association dispose de 6 cyclomoteurs et 2 Vélos à Assistance Electrique et d'un savoir faire confirmé.

### **Vie associative :**

Faire de la vie associative des ateliers de la fontaine, notamment par son fonctionnement démocratique et son ouverture à tous, un espace d'engagement et d'apprentissage citoyen pour les jeunes.

Mettre en place des formations à destination des bénévoles.

Proposer des temps de détente et d'animation aux bénévoles afin de favoriser la cohésion associative.

Être un lieu ressource sur la structuration de projets associatifs : création, statuts, assurances, gestion... et promouvoir localement ce rôle de centre de ressource.

Proposer aux jeunes utilisateurs d'intégrer le Conseil d'Administration et ainsi s'impliquer plus dans la vie de l'association.

Relayer et soutenir les actions de la Ligue de l'enseignement en tant qu'association affiliée.

Animer la vie statutaire de l'association pour faire vivre ses valeurs.

Garantir la diversité socioprofessionnelle des bénévoles du Conseil d'Administration de l'association pour asseoir son rayonnement local et son réseau.

Développer des outils de communications (affiches, tracts, site Internet, réseaux sociaux, émissions radios ...).







Un avenir par l'éducation populaire

A Villefranche de Rouergue